

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°14/2023



Au Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers communaux,

La Commission est constitué de :

Mme Viviane JOMINI – 1er membre

Mme Helen CHISHOLM

Mme Line DEMARTA

M. André BONZON

M. Jean-Baptiste Keller – rapporteur

s'est réunie le mardi 4 avril 2023 à la Maison de Commune.

Lors de cette séance, à laquelle participait aussi la Commission des finances, M. Etienne Fleury, Syndic et Mme Liliane Annen, Municipale, nous a été présenté le détail du préavis demandant un crédit pour le remplacement des collecteurs entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz.

La Commission a eu des réponses claires et précises aux questions qui ont été posées.

La Commission a ensuite délibéré et arrive aux constatations suivantes :

- Ces travaux sont nécessaires car rentrant dans le cadre de la planification du remplacement des collecteurs en fin de vie
- La capacité du collecteur d'eaux claires a été augmenté d'environ 25% afin de tenir compte de l'évolution climatique
- Il a été noté que tous les riverains sont déjà en séparatif
- Que l'aménagement de surface n'a fait l'objet d'aucune réflexion nouvelle et sera refait à l'identique. Nous tenons à souligner l'importance qu'un chemin d'accès reste ouvert tout au long des travaux afin de relier le chemin de la Plantaz et le chemin de Derrière la Ville afin notamment de permettre aux élèves d'accéder le collège

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°14/2023

- Nous tenons à attirer l'attention de la Municipalité sur l'importance de faire le choix d'essences favorisant la biodiversité lors du réaménagement
- Il nous a été confirmé que le budget tient compte du problème de l'écoulement permanent des eaux claires dans le collecteur
- Nous formons le souhait que les travaux n'affectent pas outre mesure les infrastructures attenantes

Conclusions :

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis 14/2023, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- TTC destiné aux travaux de remplacement des collecteurs des eaux claires et des eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz
- D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024
- D'autoriser l'exécutif à contracter un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- De décharger les commissions de leur mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 5 avril 2023

Les membres de la Commission :

Mme Viviane JOMINI – 1er membre



Mme Helen CHISHOLM

Mme Line DEMARTA

M. André BONZON

M. Jean-Baptiste Keller – rapporteur

